

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 16 janvier 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 janvier 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

### Description

Résumé Sur l'affaire Bouchet et Cie : l'expert Hachet refuse de restituer les documents confiés pour l'expertise. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Selon Godin la mort de Cottenest ne rend pas possible un arrangement avec Esther Lemaire : « [La] mort de cet homme ne peut donner à Made Godin les sentiments qu'elle n'a pas, elle est inaccessible à la voix de la raison et son cœur est étranger à toute affection pour son fils qu'elle a poursuivi de sa haine, peut-être plus que moi-même, dans la guerre qu'elle m'a faite ; son seul objectif est de nous créer des embarras. »

Notes La lettre n'est pas signée.

### Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Cottenest \[monsieur\]](#)
- [Hachet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation3 p. (206r, 207r, 208v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 22/11/2023

---

Guise le 16 Janvier 46

Monsieur Larue,

Sur quelle raison légalement fondée M. Hachet se fonde-t-il pour refuser de restituer ce qui ne lui appartient pas ? Les documents qu'il conserve faisant partie du dossier de l'expertise, il est à mes yeux singulier que M. Hachet prétende les conserver, ils ne lui ont pas été remis à lui plus qu'à d'autres experts, il en est au contraire qui ne sont nullement de sa compétence, et, selon moi, tout cela devrait avoir été déposé avec le rapport. Votre avis pour me dire si je dois me contenter de ce refus, je vous prie ?

Vous me demandez si la mort de Cotteneat ne rendrait par un arrangement possible ? Ce serait certainement la meilleure des solutions, mais cela me semble difficile, surtout après le jugement qui vient d'être rendu. Mad<sup>e</sup> Gadin n'a pas accepté un million, le Tribunal n'a pas cru devoir intervenir.

sur cette offre. Il a, au contraire, admis toutes les abandons que j'ai proposés sans me donner de compensation; il a donc considéré mes offres comme insuffisantes. Dans cette situation, M<sup>r</sup> le Président ne me semblerait pouvoir intervenir que pour m'engager à des sacrifices que je ne puis faire, d'autant plus que, par voie d'arrangement, le capital à verser à Mad<sup>me</sup> Gadin serait encore abandonné au gaspillage, car je serais dérangé pour exiger un emploi.

D'un autre côté, je ne pense pas que Mad<sup>me</sup> Gadin soit plus disposée à un accord; elle a bien, en perdant Coblenz, un conseil de moins pour trouver les perfides moyens qu'elle a su employer contre moi; mais la mort de cet homme ne peut donner à Mad<sup>me</sup> Gadin les sentiments qu'elle n'a pas, elle est inaccessible à la voix de la raison, et son cœur est étranger à toute affection pour son fils qu'elle a prouvé de sa haine, peut-être plus que moi-même, dans la guerre qu'elle m'a faite; son seul objet est de nous créer des embarras.

Malgré tout cela, je vous remercie.

d'avoir eu la pensée d'une transaction et si, contre mon attente, vous en voyiez la possibilité, vous me trouverez toujours disposé à l'essayer.

J'ai été débordé de occupations, voilà pourquoi je ne vous ai pas répondu concernant la signification. Je suis de votre avis, mais avant d'agir je voudrais que vous m'envoyassiez les qualités reprises d'après mes conclusions, ou plutôt que vous m'envoyassiez ces conclusions mêmes.

Examinez les différents points de cette lettre et répondez-m'en, si vous prie.

Prenez garde, Monsieur,  
l'assurance de ma considération des-  
tournée.